

# La Sentinelle

Journal économique et littéraire, paraissant à la Chaux-de-Fonds tous les jours sauf le lundi

Le Numéro 5 Centimes

avec un résumé des nouvelles politiques étrangères

Le Numéro 5 Centimes

Organe de l'Union des Sociétés ouvrières

Rédaction et Administration: 56 Hôtel-de-Ville 56 La rédaction rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera envoyé deux exemplaires	Du 1er Octobre 1890										GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS										Du 1er Octobre 1890										ABONNEMENTS Un an . . . . . Fr. 10 — Six mois . . . . . " 5 50 Trois mois . . . . . " 3 — Abonnement annuel par mois 1 fr., payable d'avance.  ANNONCES 10 ct. la ligne ou son espace. Pour les demandes d'emploi 5 ct. la ligne.
	Arrivées de	M.	M.	M.	M.	S.	S.	S.	S.	S.	Départs pour	M.	M.	M.	M.	S.	S.	S.	S.	S.											
Locle . . . . .	5 32	7 52	9 20	12 —	8 22	5 40	8 07	10 45	10 45	Locle . . . . .	—	6 40	8 —	9 45	1 50	3 30	5 40	7 20	9 47												
Morteau . . . . .	—	—	9 20	—	—	5 40	8 07	10 45	10 45	Morteau . . . . .	—	—	8 —	9 45	—	—	5 40	7 20	—												
Besançon . . . . .	—	—	9 20	—	—	5 40	—	—	—	Besançon . . . . .	—	—	8 —	9 45	—	—	5 40	—	—												
Les Ponts . . . . .	—	—	8 30	—	—	—	9 30	—	—	Les Ponts . . . . .	—	—	9 35	—	—	—	6 15	—	9 50												
Neuchâtel . . . . .	—	*7 51	9 28	—	—	—	9 31	—	—	Neuchâtel . . . . .	5 41	—	9 30	—	—	—	5 50	*8 20	—												
Genève . . . . .	—	—	12 50	—	—	—	9 31	—	—	Genève . . . . .	5 41	—	9 30	—	—	—	5 50	—	—												
Bienne . . . . .	—	—	12 10	—	—	—	9 31	—	—	Bienne . . . . .	5 35	—	8 32	10 —	—	—	6 48	—	—												
Berne . . . . .	—	8 32	11 15	—	—	6 35	9 43	—	—	Berne . . . . .	5 35	—	8 32	10 —	—	—	6 48	—	—												
Bâle . . . . .	—	—	11 15	—	—	6 35	9 43	—	—	Bâle . . . . .	5 35	—	8 32	10 —	—	—	6 48	—	—												

\* A partir du 15 avril 1891.

\* A partir du 15 avril 1891.

## MEMENTO

Echo de la Montagne (Section de chant). — Répétition ordinaire à 8 3/4 h. du soir, rue de la Loge, 11. — Amendable.  
Orphéon. — Répétition générale à 8 3/4 h. du soir au local. — Par devoir.  
C. A. S., Section Chaux-de-Fonds. — Réunion à 8 1/2 h. du soir, au local, (rue Neuve, 2).  
Orchestre l'Espérance. — Répétition à 8 1/2 h. du soir, au local, Brasserie Hauert.  
Salle de lecture (gratuite). — Ouverture de 8 à 10 heures du soir, salle No 31, 2me étage du Collège industriel.  
Brasserie Hauert. — Dès 8 h. du soir, représentation gymnastique donnée par la troupe Vettges.  
Abeille, Société fédérale de gymnastique. — Assemblée générale réglementaire, samedi 14, à 8 1/2 h., à l'Hôtel-de-Ville. — Ordre du jour important.

## Listes des principaux étrangers

ayant logé le 10 février dans les hôtels de la Chaux-de-Fonds.  
Fleur-de-Lys: MM. Lévy, Paris — Bloch, Strassburg — Pollak, Vienne — Grossberg, Varsovie — Ginot, Lyon — Piscot, Paris — Tellier, Paris — Beaulieu, Paris — Pronesch, Dresde — Gottschalk, Berlin — Hugon, France — Gatzbaeh, Allemagne — Grunwald, Stuttgart.  
Guillaume-Tell: M. Jouant, France.  
Hôtel de l'Aigle: MM. Depagneux, France. — Geradet, Savoie — Favargier, Savoie.

## SOMMAIRE:

Grand Conseil. — Un krach de vingt millions. — Nouvelles étrangères. — Nouvelles des cantons. — Chronique locale. — Variété. — Dépêches. — Feuilleton: La Fugitive, par Jules Claretie. — Annonces.

## Grand Conseil

(De notre envoyé spécial)

Modifications au Code pénal. — Scène touchante. — L'école d'agriculture et l'école de viticulture. — Syndicat obligatoire des propriétaires de vignes. — Les ravages d'un infinement petit. — Tramway Neuchâtel-St-Blaise. — Adoption de plusieurs crédits.

Neuchâtel, le 12 février 1891.

Après la lecture d'une seconde lettre du Conseil communal du Locle concernant les forces motrices de l'Areuse, et qui réclame une part de 1000 chevaux au minimum sur le tronçon moyen, la commission législative rapporte sur quelques modifications apportées au code pénal. Elles sont légères. Aux art. 204 et 207 la commission supprime les mots « s'il est neuchâtelois », cela pour mettre en harmonie le code pénal avec les dispositions renfermées dans le plan de répartition des recettes provenant de l'alcool. En effet, dans ce tableau, le Conseil d'Etat propose de faire du Devens non plus une maison de correction pour les seuls Neuchâtelois, mais pour tous les Suisses habitant le canton, qui auront été condamnés pour abandon de famille, ivrognerie habituelle, etc.

Le changement le plus important est celui de l'art. 405. La commission, après avoir étudié la question, propose une solution de nature à contenter chacun. Elle propose la rédaction suivante :

« Sera condamné pour fait d'usure le patron ou le fabricant convaincu d'avoir, dans un but de lucre, payé ses ouvriers en monnaie autre que celle ayant cours légal, notamment en marchandises, etc. »

M. Schaad, tout en se déclarant satisfait, tient à dire qu'hier les expressions dont il s'est servi pour caractériser les relations entre patrons et ouvriers ont dépassé sa pensée. Il n'a pas entendu dire autre chose que ceci : c'est que le paiement en marchandises et

l'escompte sur les salaires sont des actes malhonnêtes. M. F. Soguel a été heureux d'entendre M. Schaad. Ce n'est pas le tout, dit-il, d'inscrire dans nos lois d'excellentes dispositions ; il faut les mettre en pratique. On parle continuellement d'abus de toute sorte, pourquoi ne pas les signaler à qui de droit. S'il se produit des abus, il y a le juge de paix, le greffier des prud'hommes qui sont institués pour les réprimer. Maintenant ce qu'il faut encore, c'est instituer des comités, créer un organe quelconque qui pourra traiter de puissance à puissance, et faire respecter les dispositions de la loi.

M. Cornaz précise l'intention du Conseil d'Etat. Il a voulu combattre les pratiques abusives, les exactions dolosives, l'exploitation des ouvriers par un patron mieux armé qu'eux, les manipulations grâce auxquelles les ouvriers ne reçoivent pas leur salaire complet, en un mot ces paiements, dont il a vu des exemples, avec du drap. A son tour, il recommande aux ouvriers de se syndiquer, de s'unir, d'avoir des organes qui s'approchent des patrons et des fabricants, discutent avec eux sur un pied d'égalité ; en définitive un syndicat est une force aussi, si ce n'est plus, puissante que n'importe quel patron.

La discussion est close, le code pénal voté à l'unanimité.

Au nom de la commission législative, M. Jeanhenry, qui trouve que le moment serait mal choisi pour faire des phrases, propose en signe de reconnaissance de voter des remerciements à M. Cornaz, de l'inviter à signer le code pénal en qualité de rédacteur, de lui offrir un exemplaire d'honneur et de luxe. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il se passe alors une cérémonie touchante. M. Martin en faisant part à M. Cornaz de ce triple vote fait un rapprochement on ne peut plus flatteur. « Comme le Grand Conseil l'avait fait en 1855, lorsque Alexis-Marie Piaget, le père de la République neuchâteloise, présentait la dernière partie de son code civil, le Grand Conseil d'aujourd'hui, unanime, vous invite à signer le code pénal, votre œuvre, en qualité d'auteur et de rédacteur. »

M. Cornaz, très ému, dit qu'il est confus de l'honneur qu'on lui fait, qu'il en est profondément touché et qu'il puisera dans ce témoignage de sympathie la source d'un nouveau zèle pour servir fidèlement la République.

Les agriculteurs et les vigneron n'auront pas à se plaindre. Le Grand Conseil munificent a fait pleuvoir sur eux une rosée bienfaisante. A l'école d'agriculture, il a accordé un crédit de 125,000 francs, ensuite d'un rapport de la commission, lu par M. Favre-Barrelet ; à l'école de viticulture, 125,000 francs également. Ces deux crédits sont nécessités par l'agrandissement projeté des deux écoles, qui toutes deux s'arrondissent et veulent pouvoir souffler et respirer à l'aise. Nous avons entendu avec plaisir M. F. Soguel déclarer que, cette fois, c'était tout, et M. Comtesse affirmer que l'agriculture neuchâteloise se trouvait outillée d'une manière complète et mieux qu'elle l'est peut-être, où que ce soit, en Suisse. Ça aura coûté un demi million au pays pour l'Aurore, c'est vrai, mais si cette école cantonale remplit le but pour lequel elle a été créée, on ne doit pas les regretter. Souhaitons qu'en toute occasion, soit l'école can-

tonale d'agriculture, soit celle de viticulture, fassent toujours plaisir au pays. C'est le vœu de M. Soguel.

La question de l'assurance obligatoire des propriétaires de vignes a suscité quelques paroles un peu vinaigrées. M. Clém. Alex. Bonjour a fait quelques observations au sujet de l'Assemblée générale des propriétaires de vignes à Auvernier et demandé que la Commission nommée pour examiner le projet de loi fût chargée de consulter tous les propriétaires dans leur commune et de leur demander nettement leur opinion. Prétextant des dommages que pourrait occasionner à l'Etat l'introduction de nouveaux plants, si l'expérience allait à rebours, il voulait que les propriétaires se déclarassent d'accord.

Dans sa réponse M. Comtesse nous a appris que le Landeron et Cressier qui n'ont pas été contaminés voulaient sortir de l'association. Et il a fait un rapprochement piquant entre le feu et le phylloxéra. On sait que Cressier a été pendant un certain temps en proie à de fréquents incendies. Qu'aurait dit ce village, si on lui avait déclaré à ce moment :

Il vous faut sortir de l'assurance immobilière, il brûle trop souvent chez vous. Puis retournant le problème, M. Comtesse s'écrie : Et si le phylloxéra avait commencé par le Landeron, celui-ci ne trouverait-il pas mauvais que Boudry, Bevaix, les localités les plus éloignées du fléau ne voulussent plus faire partie de l'Association. Du reste le Landeron et Cressier seraient mal venus à se plaindre. N'a-t-on pas fait la correction des eaux du Jura, pour eux, soit pour deux ou trois communes seulement ! Il faut en présence d'un fléau savoir se solidariser. D'ailleurs on oublie que même si nous le voulions nous ne pourrions pas renoncer à la lutte ; la Confédération nous y obligerait.

C'est aussi l'avis de M. DuPasquier qui soutient énergiquement l'assurance obligatoire. L'Assemblée d'Auvernier a été on ne peut plus régulièrement convoquée. Si M. Bonjour, si le Landeron ne s'y sont pas présentés, c'est regrettable, mais ce n'est pas une raison pour faire une nouvelle réunion. Or dans cette Assemblée, il n'y a pas eu une voix divergente ; sauf la proposition de M. Fornachon, il n'y a pas eu une seule voix contre les propositions du Conseil d'Etat.

C'est qu'on ne peut admettre en effet, qu'en face du fléau il faille se croiser les bras. En France, on ignorait les ravages de cet imperceptible — le phylloxéra — et un beau jour la France s'est réveillée avec la moitié ou une grande partie de ses vignes détruites. Cet exemple n'est-il pas suffisant ? Si l'on ne faisait rien, n'en serait-il pas de même chez nous. Oui quand même les propriétaires de vignes diraient : « il n'y a plus rien à faire ! » il serait du devoir du Conseil d'Etat de continuer.

On renvoie le projet de loi à une commission, sans faire droit à la demande de M. Bonjour, qui ne réunit que trois voix.

Une courte discussion au sujet de la demande de subvention de fr. 30,000 en faveur du tramway Neuchâtel-St-Blaise. Il se fait tard, M. Hug se borne à demander le renvoi pour étude au Conseil d'Etat ; M. F. Soguel est frappé de ce qui se passe au vignoble. Il n'y a aucune vue d'ensemble. Un régional traversant tout le vignoble se comprendrait, mais ces petites entreprises sans lien, ne peuvent que se faire tort entre elles. C'est de l'argent jeté au lac. A quoi M. le Dr Virchaux répond que l'entreprise projetée n'est pas gigantesque,

il est vrai, mais qu'elle n'en a pas moins son utilité. On n'a pas de régional ? Parce que le tablier de la route ne pourrait pas le supporter. Le tramway sera momentanément traîné par des chevaux, parce que la ville de Neuchâtel n'a pas de forces motrices organisées. Enfin les promoteurs ont adressé une demande au Grand Conseil, parce que la ville de Neuchâtel, St-Blaise, les particuliers s'intéressant à cette entreprise, l'Etat ne peut faire autrement que de prêter son concours financier.

Pour finir on vote divers décrets, celui relatif aux institutrices d'écoles enfantines, celui accordant une subvention de fr. 600 à l'école professionnelle des jeunes filles, celui relatif à une souscription de 300 ouvrages : « Alexis-Marie Piaget » par Aimé Humbert, celui homologuant les statuts de la fondation de l'Asile des vieillards à Dombresson. On ratifie la vente d'un terrain de fr. 4,500 au citoyen Marconi, entrepreneur au Locle; on libère le détenu Marcetti, atteint d'aliénation mentale, qui sera reconduit en Italie. Une discussion s'engage au sujet d'une demande de commutation de peine signée Forster et Droz. Nous avons parlé en son temps de cette affaire. Quatre jeunes gens ont été condamnés à des peines variant de 2 ans à 2 ans 4 mois avec travail forcé et dégradation civique. De l'aveu du procureur-général, des jurés, des magistrats, la peine était excessive. On se chamaille pour savoir si le Grand Conseil a le droit de reviser en quelque sorte un jugement et de commuer une peine. Sans doute, dit M. Cornaz. Qui peut le plus, peut le moins. Si le Grand Conseil peut gracier, à plus forte raison peut-il commuer une peine. Peut-il accorder une grâce qui ne lui est pas demandée? Sans doute, encore. N'est-il pas souverain? D'aucuns voudraient renvoyer l'affaire jusqu'au moment où les quatre condamnés auront demandé leur grâce; d'autres proposent de ne l'accorder qu'à ceux qui l'ont réclamée. Cette manière de voir prévaut, par 38 voix contre 14; la peine de Forster est réduite à 18 mois, celle de Droz à 9 mois et il leur est fait remise de la dégradation civique.

Le décret concernant tables et bancs est renvoyé à une commission. W. B.

### Un krach de vingt millions

La nouvelle de la déconfiture de la banque Macé, rue Cadet, a causé dans Paris une émotion considérable.

Le nombre des victimes de cette catastrophe financière est très grand.

Voici les nouveaux renseignements à ce sujet :

Macé n'était qu'un nom d'emprunt que le banquier avait pris pour dissimuler un passé peu recommandable.

Il se nommait en réalité Victor Berneau, âgé de quarante ans, né à Rennes (Ille et Villaine).

Sa banque était installée rue Cadet, dans un appartement situé au premier étage et d'un loyer annuel de deux mille francs.

Macé avait transformé en bureaux les diverses pièces de ce local et s'était réservé une chambre qui lui servait de Cabinet et une autre où il couchait presque chaque soir, depuis qu'il était brouillé avec sa belle-mère; auparavant, il habitait avec celle-ci et sa fille, âgée de treize ans, aux environs de Paris.

Les débuts de Macé furent des plus modestes; il commença les opérations financières qui devaient amener sa ruine avec un capital presque insignifiant, et c'est grâce aux annonces qu'il faisait insérer presque quotidiennement dans certains journaux qu'il parvint à recruter une clientèle aussi nombreuse que choisie.

Il promettait 10 % de dividendes mensuels aux personnes qui voudraient bien lui confier des fonds, et un revenu de 100 francs par mois pour un capital de 1,000 francs entièrement versé. En outre, on avait toujours la faculté de retirer son argent lorsqu'on jugeait suffisant le bénéfice réalisé. C'était tout bonnement merveilleux.

Les clients de Macé appartenaient à toutes les classes de la société. Dans ces derniers temps, il en comptait seize mille en province, et de quinze à dix-sept cents à Paris. Dans ce nombre, des membres du clergé, simples curés, chanoines, évêques et archevêques y figuraient pour 6,000.

Le plus extraordinaire, c'est que pendant cinq ans, Macé ne faillit pas à ses promesses; il servit avec une remarquable ponctualité, et toujours à caisse ouverte les 10 % d'intérêts mensuels que rapportaient les fonds placés dans maison, et jamais un client n'éprouva de difficultés pour opérer le retrait des capitaux engagés dans cette banque-pactole.

Nous ne tenterons pas d'expliquer par le menu le mécanisme des opérations de Bourse de Macé: il faut croire que ces opérations étaient toujours très fructueuses, puisqu'elles lui permettaient de faire face à ses fantastiques engagements.

Le principal employé de la maison a déclaré que le montant des dépôts opérés mensuellement entre les mains de Macé s'élevait, dans ces derniers temps, au chiffre énorme d'un million. Et le plus curieux encore, c'est qu'aucune comptabilité régulière n'était tenue dans la rue Cadet; il n'y avait ni main-courant, ni journal, ni livre de caisse. Chaque client possédait un dossier, sur l'enveloppe duquel les versements et les paiements d'intérêts étaient inscrits au fur et à mesure qu'ils étaient effectués.

La balance des comptes se faisait donc très aisément et très rapidement.

Les dossiers, au nombre de dix-huit mille environ, étaient classés par lettre alphabétique dans des casiers, et un numéro d'ordre permettait de les trouver sans trop de recherches en consultant un répertoire spécial.

Macé vivait très modestement; il n'avait aucun train de maison. Il ne cherchait même pas à jeter de la poudre aux yeux par une installation somptueuse de sa banque. Ses 18,000 participants, prêtres ou laïques, avaient en lui une confiance aveugle.

Plusieurs milliers de clients, au dire des employés, avaient doublé, triplé et même quintuplé leur capital, depuis qu'ils étaient en relations d'affaires avec Macé-Berneau: personne ne songeait donc à se plaindre.

Le banquier de la rue Cadet avait également comme déposants un certain nombre de magistrats qui avaient vu, dans la hardie combinaison de Macé, le moyen de doubler le chiffre de leurs appointements.

Mais dans quel gouffre s'engloutissaient les millions qui affluaient rue Cadet et quels désastreux coups de Bourse ont amené la ruine presque subite de Macé et précipité une catastrophe que seuls les financiers de profession prévoyaient?

On dit qu'en dehors de récentes spéculations malheureuses, Macé qui avait la passion effrénée du jeu, a perdu, cet hiver, plusieurs millions au jeu.

Mais ce dernier bruit demande confirmation.

Macé avait reçu, il y a trois semaines, la bénédiction du Pape.

A titre de document, le *Petit Parisien* donne la note suivante parue dans le numéro du 25 janvier du journal *l'Eglise de France*, sous le titre de « la Maison Macé » :

« Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que Sa Sainteté Léon XIII vient d'envoyer sa bénédiction et son portrait à M. Macé, chef de la Maison Macé et Cie, 12, rue Cadet, à Paris, en récompense des services rendus par lui aux membres du clergé; nous félicitons cet honnête financier et nous ne pouvons que l'encourager dans une tâche qui exige l'habileté et le sang-froid du soldat qui est toujours au feu. »

A la suite de la bénédiction papale, le crédit de Macé se trouva fortifié auprès des personnalités ecclésiastiques qui avaient adhéré à sa combinaison.

Annonçons que ce financier, parti vendredi soir de ses bureaux, s'était rendu à Monaco avec une somme de trois cent mille francs pour tenter « un grand coup à la roulette »; mais la chance ne lui fut pas favorable; et ses trois cent mille francs furent engloutis par le « trente-et-quarante ».

C'est alors que, ne pouvant plus faire face à ses échéances, il se décida à écrire à M. Mouquin qu'il allait se suicider.

Quelques passages de cette lettre qui ne compte pas moins de quinze pages, méritent d'être signalés :

« Si vous recevez cette lettre, disait Macé, c'est que la fortune ne m'aura pas favorisé et que je me serai suicidé. Je suis las de lutter chaque jour comme je le fais depuis cinq ans; l'argent me dégoûte et je me suis bien juré de n'y plus toucher jamais. Quant aux personnes qu'on appellera mes dupes, elles savaient ce qu'elles faisaient en me confiant leur capitaux; elles savaient bien que le jour où la fortune se détournerait de moi, leur argent courrait de grands risques. »

Macé ajoutait :

« Je suis parti avec une somme relativement minime. On trouvera au Crédit lyonnais pour un million de titres qui m'appartiennent et dans mon coffre-fort une somme

— Pauvre vieux Bob, disait-elle souvent avec mélaucolie, il m'avait défendue, il m'avait aimée!

Etre aimée était l'idéal de la jeune fille qui n'avait rien connu de l'amour d'une mère.

— Bob, lui répondait-on, le vieux Bob est enchanté maintenant, il a « fini son temps ! »

— C'est vrai, répliquait Geneviève, mais il n'est plus là. Et il savait si bien et si doucement me consoler!

Dans le dur combat de la vie, les misérables s'inquiètent peu de ceux qui tombent à leurs côtés. C'est un caillou à la mer; c'est mieux que cela parfois, c'est un rival, c'est un appât de moins.

Geneviève, seule dans White-Chapel, pleura le vieux Bob. Elle le pleura sincèrement. Dans cet enfer où elle s'était jetée pour éviter la mort, l'amitié du doyen de la misère la protégeait encore plus efficacement peut-être que le dévouement de Patrick Donegan. Chose étrange, d'ailleurs, et comme si les corruptions de cette lie humaine eussent été éblouies par l'auréole d'honnêteté qui, moralement, brillait au front de la jeune fille, ces êtres tarés, flétris, semblaient avoir adopté la Française; ils la respectaient comme si elle eût été d'une autre essence ou d'une autre race.

La passion même de Tom Black, cette passion farouche qui grondait chaque jour plus ardente, non pas dans le cœur, mais dans les veines du boxeur, s'arrêtait devant cette enfant qui fixait sur lui la limpidité de ses yeux bleus lorsqu'il voulait essayer de lui parler d'amour, et qui le laissait furieux contre lui-même et interdit.

Comme Placial domptait les bêtes par la force, Geneviève domptait cet être fauve par sa propre faiblesse.

A suivre.

## LA FUGITIVE

par Jules CLARETIE

XII

Marche de nuit

Pourquoi ces gens lui avaient-ils arraché l'adresse de la Française? Ils avaient parlé de la ramener. La ramener où? A qui? Et s'ils voulaient lui faire du mal, pourtant? Puisqu'elle s'était réfugiée dans White-Chapel, c'est qu'elle fuyait un danger, un ennemi. Et si cet ennemi c'était ce Français dont les yeux brûlaient de fièvre? Si le danger était là?

— Mon Dieu, mon Dieu! s'écria tout à coup Paddy en passant avec désespoir ses mains maigres dans ses cheveux poudreux, j'ai été plus bête qu'un chien! j'ai parlé. J'ai trahi Patrick! Ils vont la lui prendre, ils vont l'emmenner. Ah! laissez-moi, laissez-moi dit-il en écartant brusquement les gens qui se penchaient vers lui. Il faut que je sorte, il faut que j'arrive avant eux auprès d'elle. Ils lui feraient du mal! Ils l'arrêteraient! Laissez-moi passer!

Et, bondissant jusqu'à la porte, devant les hôtes stupéfaits de maître Talbot, le petit Paddy s'élança dans la rue, courant, éperdu, affolé et criant dans le brouillard sinistre, comme si son ami eût été là pour l'entendre:

— Patrick! Patrick! On cherche la Française! Prends garde à elle, Patrick!

Et prends garde à toi!

XIII

L'Asile

Pendant que Placial cherchait dans les bas-fonds de Londres cette Geneviève qui, pour lui, représentait le rêve envolé de sa jeunesse, la fille de Cécile était heureuse de se sentir oubliée dans son ombre, et elle éprouvait maintenant une singulière impression de calme et d'apaisement dans le misérable refuge où l'avait placée le vieux Bob.

Elle se sentait aimée, en effet, la pauvre enfant qui n'avait jamais su ce que c'est que le dévouement et la tendresse. Son âme s'épanouissait au double foyer de cette affection maternelle qui était Catherine Sichel, de ce fraternel amour qui s'appelait Patrick Donegan.

La grosse Chiendent et l'Irlandais semblaient rivaliser d'empressement pour entourer la Française des soins d'une piété profonde. On devinait la tendresse et la passion dans la moindre parole de Patrick, et tout ce que contenait de maternité sublime le cœur de la pauvre Alsacienne, frappée dans son enfant et inconsolée, s'étendait sur Geneviève comme une protection faite de pitié et de douceur.

Et c'était, ô destin, un touchant spectacle, d'une irrésistible émotion que celui de ces trois êtres venus de trois côtés différents du monde et réunis là, sur ce triste coin de terre, par une commune douleur.

Trois malheureux se consolant entre eux, trois exilés se donnant la main: Geneviève, exilée de la famille; l'Irlandais, exilé du pays natal; l'Alsacienne, exilée de la patrie.

Geneviève se serrait contre ces deux proscrits, se blottissait dans la mesure du vieux Bob, espérant que tout finirait là pour elle — et bientôt — par le grand sommeil sans rêves. L'absence de Bob avait été un de ses inquiétudes, puis la nouvelle de la mort du vieillard, une de ses douleurs.

de 400,000 francs. Ces fonds, que j'aurais pu emporter si j'avais été un malhonnête homme, serviront à dés-intéresser en partie mes créanciers ».

M. Mouquin a effectivement trouvé le million que Macé annonçait être en dépôt au Crédit lyonnais.

Le commissaire de police a également découvert au domicile du banquier près de trois mille mandats-poste qui lui avaient été adressés par des clients de province et qui représentent une somme de 4 à 500,000 francs.

Le Parquet a demandé au Tribunal de Commerce la mise en faillite de Macé-Berneau et a désigné M. Dopffer, juge d'instruction, pour suivre l'enquête.

M. Flory, expert-comptable près le Tribunal de première instance, a été chargé d'examiner les nombreux dossiers et les livres de la banque.

Jusqu'à présent, le déficit paraît devoir dépasser vingt-millions.

C'est à M. Goron, chef de la Sûreté, qu'incombe le soin de retrouver le financier en fuite.

On ne croit pas au suicide de Macé-Berneau; tout porte à penser que le fuyard, est réfugié en Angleterre.

Des agents sont partis hier soir pour Londres munis de la photographie de Macé-Berneau.

## Nouvelles étrangères

### France

*Vol de 220,000 francs.* — Un vol important vient d'être commis à la gare de Marseille. Le Crédit lyonnais y avait déposé un sac cacheté contenant 220,000 fr. de titres divers: obligations, actions, titres nominatifs, au porteur, etc., l'envoi était à destination de Paris, et il fut mis en sûreté dans un endroit ad hoc, en attendant le départ de 11 h. 20 du soir. Le train arrivé, le transfert du colis eut lieu et, chemin faisant, il disparut on ne sait comment.

On croit que le vol a été commis par une bande de pick-pockets anglais, ceux-là mêmes qui, il y a un an environ, commirent un vol semblable de 800,000 francs au préjudice de la même maison de crédit à Paris.

On se souvient que les filous, ayant expédié les valeurs à Londres, essayèrent ensuite des pourparlers pour les restituer moyennant rançon.

Le Crédit lyonnais avait eu la bonne précaution de faire assurer l'envoi.

*La manifestation du 1er mai.* — Le Conseil national du Parti ouvrier français a déjà lancé un premier manifeste ainsi conçu:

«Camarades de France,

«La journée légale de huit heures, qui est l'objectif immédiat de la manifestation du 1er mai, n'est qu'un premier pas vers l'affranchissement complet du travail et des travailleurs.

«Il s'agit, en réduisant la somme de travail que les voleurs du travail ont la liberté, aujourd'hui, d'imposer à la classe ouvrière, sans distinction d'âge ni de sexe, de faire place dans l'atelier aux affamés du chômage, de porter les salaires au plus haut et de vous assurer le repos indispensable à votre développement intellectuel et à l'exercice de vos droits d'homme et de socialiste.

«Camarades de France, le Conseil national du Parti ouvrier compte que, pénétré de ses devoirs envers sa classe et envers l'humanité, chacun de vous sera à son poste le 1er mai prochain.

«Vive la fête internationale du travail!

*«Suivent les signatures.»*

*Les huissiers de Grenoble.* — Les huissiers de Grenoble ont l'épiderme sensible. Un de nos confrères de cette ville, le *Petit Dauphinois*, s'étant permis de dénoncer dans une série d'articles les exactions et les abus auxquels se livrent journellement ces parasites de la justice, ils lui ont intenté collectivement une action en diffamation.

Ils lui réclamaient modestement la somme de 33,000 fr. Excusez du peu! Mais chacun sait que les huissiers, quand il s'agit de tondre sur le prochain, n'y vont pas de main morte.

Le tribunal n'a pas entendu de cette oreille et, pour tout potage, leur a alloué un franc de dommages et intérêts. Un franc à se partager entre 33, c'est maigre!

Mais c'est encore trop!

Notre confrère fait appel, et il a raison.

Toute la presse indépendante sera derrière lui dans ce procès qu'il engage, non pas pour se faire relever d'une condamnation insignifiante, mais pour faire fixer un point de jurisprudence, du plus haut intérêt pour la dignité et la liberté de la presse.

Il importe, en effet, de savoir si un journal peut, sans s'exposer à l'amende et à la prison, que les tribunaux nous distribuent avec une si visible satisfaction, saisir l'opinion publique des abus les plus criants, des réformes les plus nécessaires.

Il se trouvera toujours une corporation pour se prétendre diffamée par l'indication des vices de l'institution qu'elle représente, et dont elle vit. Si la jurisprudence du tribunal de Grenoble était maintenue, nous serions condamnés à les subir indéfiniment et à voir se perpétuer cette monstrueuse subordination de l'intérêt général aux intérêts particuliers les moins recommandables.

Nous espérons que grâce à l'initiative de notre courageux confrère, la cause de la liberté triomphera en appel.

## Nouvelles des cantons

**Berne.** — *Encore un mendiant riche.* — Un mendiant se présentait vendredi soir chez un fermier de Liebewyl, près de Kônitz, et sollicitait l'autorisation de passer la nuit à l'écurie. Comme il avait l'air malade, on le mit coucher dans un lit, on lui donna à manger et on lui prépara du thé qu'il devait boire pendant la nuit.

Le matin, comme le fermier allait prendre des nouvelles de son hôte, il trouva le mendiant étendu mort dans son lit. En cherchant dans ses effets, pour connaître son nom, on trouva une somme de 79 fr. 64 cent. en pièces diverses placées dans plusieurs porte-monnaie ou enveloppées dans des chiffons.

**Tessin.** — *Imprudence.* — Un montagnard du nom de Brunetti, qui gravissait les hauteurs au-dessus d'Arbedo s'était arrêté, quoique tout en transpiration, pour boire à une fontaine de la route. A peine eut-il bu quelques gorgées qu'il tomba mort.

## Chronique locale

**Fabricants d'ébauches.** — Un groupe de fabricants de notre ville et de Bienne sont en campagne pour quelques jours dans le Jura afin de trouver chez Messieurs les fabricants d'horlogerie les adhésions demandées par le syndicat des fabriques d'ébauches.

On nous dit que huit-cent-vingt adhésions sont déjà souscrites. Il en faut encore une centaine pour atteindre les 919 demandées par le syndicat des ébauches.

Le mouvement d'adhésion s'accroît du reste de plus en plus, et chaque jour amène de nouvelles signatures. Besançon qui, au début, paraissait vouloir demeurer en dehors du mouvement, a donné le chiffre fort respectable de 59 signatures, sur un total de 107 fabricants. Mor-teau, en est à 9 adhérents sur 18 fabricants; en tout, le France figure sur la liste générale, avec un chiffre de 79 adhérents.

Les Breuleux, le Noirmont, Les Bois, ne sont pas loin de l'unanimité; seule la région de Porrentruy reste en arrière, avec 39 adhérents sur 187 fabricants; chiffre déjà respectable grâce à Courgenay, qui a fourni 9 adhésions sur 11 fabricants; c'est donc là que doit porter tout l'effort, si l'on veut aboutir.

Nous faisons des vœux pour la réussite de ces dernières démarches dont le terme fatal expire le 15 courant. Ce serait un désastre pour l'horlogerie et pour le pays si, par manque de solidarité, indifférence ou mauvais vouloir, les fabricants d'horlogerie ne voulaient pas adhérer au mouvement. Le syndicat des fabriques d'ébauches ne veut pas de replâtrage, il lui faut une situation nette. Encore une fois, nos meilleurs vœux.

## Variété

### Le logement des petits mendiants

Le logeur qui reçoit chez lui des enfants, en sachant qu'ils se livrent à la mendicité et le paient avec le produit des aumônes, peut-il être considéré comme employant des enfants à la mendicité, et poursuivi pour ce délit?

La neuvième chambre correctionnelle, à Paris, avait à trancher cette question dans l'espèce suivante:

Les petits mendiants dont il s'agit sont deux petites filles de six et onze ans, Marie et Ernestine Brison. La grande tenant à la main la petite, toutes deux couvertes de haillons et de vermine, elles allaient de porte en porte, boulevard de Clichy, demandant des sous aux boutiquiers et aux passants.

Une dame patronnesse de l'œuvre du Sauvetage de l'Enfance, Mme Marschall, les rencontra et leur demanda d'où elles venaient, qui elles étaient.

Les petites filles lui racontèrent que leur mère était morte, les laissant avec cinq autres frères et sœurs de douze à quinze ans qui, doués d'une précocité évidente, ont presque tous mal tourné déjà. Les deux fillettes, restées avec leur père qui les faisait mendier le jour et les battait le soir, désertèrent un beau matin la domicile paternel et se mirent à mendier pour leur propre compte.

Elles logeaient toutes deux chez un sieur Dessegnat, rue de Clichy, et payaient chaque jour 70 centimes au propriétaire de l'hôtel. Elles gagnaient de 10 à 15 fr. par semaine.

Mme Marschall recueillit les deux enfants chez elle mais porta plainte contre le logeur, le nommé Dessagnat, qui, sachant d'où provenait l'argent du loyer des deux petites, profitait indirectement des aumônes recueillies par elles.

Les Dessagnat et autres logeurs de pauvres petits vagabonds sont aussi peu intéressants que sont estimables les gens qui les recueillent. Mais l'absence de charité est-elle un délit? Le tribunal a renvoyé sa réponse à vendredi prochain.

## Dernières nouvelles

**Londres, 13 février.** — La réunion des députés anti-parnellistes a approuvé à l'unanimité la conduite de M. Mac Carthy. Les assurances offertes par les chefs du parti libéral ont été communiquées à la réunion, mais le compte-rendu ne les fait pas connaître.

**Liverpool, 13 février.** — Deux mille ouvriers des docks se sont mis en grève. On craint que le mouvement ne gagne les autres ports. Le bruit court que l'association des marins et chauffeurs se prononcerait en faveur de la grève générale.

## Boîte à blagues

Un Anglais demande du feu à un voyageur; celui-ci tend son cigare à moitié consumé; le fils d'Albion le jette par la portière après avoir allumé le sien.

Le voyageur ne dit rien, mais tire aussitôt un nouveau cigare de sa poche et demande à son tour du feu au gentleman; après s'en être servi, il jette également sur la voie le cigare presque entier de ce dernier.

L'insulaire saisit la leçon, mais toutefois sans souffler mot.

— Une tante cause avec son neveu de l'héritage qu'elle lui laissera.

— Je m'affaiblis beaucoup, dit-elle, et ne puis plus surveiller mes intérêts. J'ai envie de te donner tout de suite ce que je possède... seulement, tu me serviras une petite pension...

— Aussi petite que vous voudrez, ma bonne tante, s'écrie le neveu avec une chaleureuse conviction.

## AVIS

*Afin de faciliter le service des renseignements et pour éviter tout retard, nous annonçons aux abonnés de LA SENTINELLE que nous avons repris notre ancien bureau,*

**4 Rue du Stand 4**

**Maison du Guillaume-Tell**

*où toutes les communications, correspondances, annonces, commandes seront reçues dès samedi prochain.*

*Nous saisissons cette occasion pour prier ceux de nos lecteurs qui n'ont pas encore payé le montant de leur abonnement, de bien vouloir s'en acquitter de samedi soir à lundi, soit du 14 au 16 février, au bureau.*

**L'ADMINISTRATION.**

**Imprimerie J.-F. Schori.**

# Pour cause de décès GRANDE LIQUIDATION

de toutes les  
**CHAUSSURES**

On serait disposé à vendre le tout en bloc, ainsi que l'agencement du magasin, à une personne solvable. Une machine à coudre pour cordonnier est à vendre.

Magasin de Chaussures J. ERATH  
Rue de la Balance 10 a

## Syndicat

des  
Fabricants et ouvriers faiseurs de ressorts Suisse

Le Comité central sur la demande des sections régionales publie l'interdiction des fabricants de ressorts suivants:

- Perret Ulysse, à Renan
- Perrotet Ernest, à Sonvillier
- Brachotte, à Sonvillier
- Bornèque Edouard, à Bienne
- Bornèque Jules, à Bienne
- Bœhringer, à Tramelan
- Nicolet Camille, Chaux-de-Fonds
- Huguenin-Girard Jules, Chaux-de-Fonds

En conséquence nous avertissons tous les ouvriers qu'ils ne doivent pas travailler pour les patrons sus-mentionnés et dans quelles conditions que ce soit.

Le Comité engage aussi les parents et tuteurs soucieux de l'avenir de leurs jeunes gens, à ne pas les placer chez des fabricants interdits car il ne leur sera dans aucun cas délivré de carnet d'ouvrier et ils ne pourront pas travailler dans les ateliers syndiqués.

Au nom de l'Association des fabricants et ouvriers faiseurs de ressorts  
Le Comité central.

N.-B. Pour tous renseignements s'adresser au président du Comité central M. Albert PERRET, rue de la Paix 73, Chaux-de-Fonds. 46

## Café de l'écusson fédéral

5, rue de la Boucherie, 5

Tous les samedis soir

### Souper aux tripes

Fondue à toute heure — Salle de billard au premier étage 75

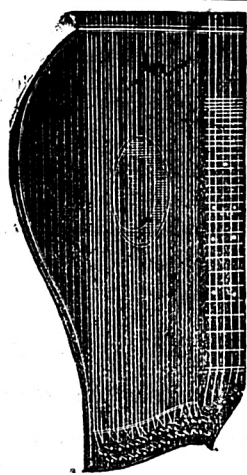
Genton-Tognetti.

## O. Maudonnet

25, rue de la Serre, Chaux-de-Fonds

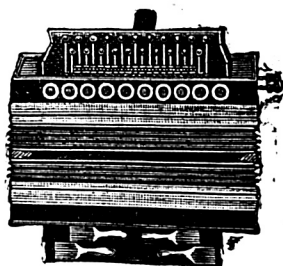
Achat et Fonte de-Déchets d'Or et d'Argent

Balayures, laiton, casse; en général toutes matières aurifères  
Travail consciencieux — Prix modérés — Maison de confiance



## Pianos et Harmoniums

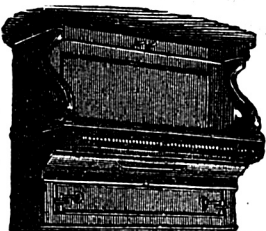
des plus célèbres facteurs. Instruments de musique en tous genres. Cordes de violon. Zither, Guitare, etc. **Accordage et réparations de pianos, harmoniums, accordéons, aristons, boîtes à musique, etc.** Fournitures pour accordeurs de pianos. 126



## L. DOTHEL

16, rue Daniel-

Jean Richard, 16



## Mme CUSIN-SEEGER

Rue de la Paix, 55 bis

se recommande à ses famies et à ses connaissances pour des repassages en linge et piqués à la machine.

Ouvrage soigné. — Prix modérés.

**Courtier** Une imprimerie de la localité demande pour de suite un homme sérieux pour le courtage des annonces. — Bon traitement. — S'adresser au bureau de l'imprimerie de la SENTINELLE, rue de l'Hôtel-de-Ville, 56.

Café Restaurant Stettler  
aux Grande Crosettes 182  
ancien Restaurant Unser

Dimanche le 15 février

## BAL BAL

Se recommande Le tenancier.

### Großer Saal im Bel-Air

Sonntag, 15. Febr., Abends 8 Uhr  
Musikalisch-theatralische  
Abend-Unterhaltung

gegeben vom  
Allgemeinen Arbeiterverein  
Chaux-de-Fonds

Nach Schluß des Programms:  
Tanzfränzchen.

Kassenöffnung 7 Uhr, Anfang 8 Uhr

Billete sind zu haben im Vereinslokal (Café Maurer), sowie bei den H. Ch. Spitznagel, Coiffeur, rue de la Serre, und W. Göhring, Coiffeur, rue du Collège, zu 50 Ct. Abends an der Kasse 60 Ct.

Einen genüßreichen Abend zusichernd, ladet zu recht zahlreichem Besuche freundlichst ein 202

Der Vorstand.

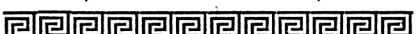


## Pierres d'horlogerie

M. Aimé Häberli,  
fabricant de pierres, à Sonvillier, annonce aux fabricants de la Chaux-de-Fonds et des localités voisines, ainsi qu'au public, qu'il a établi un dépôt de ses produits, chez 176

M. Ariste Dubois

Négociant  
1, rue du Soleil, 1



## Association syndicale

des  
Ouvriers Repasseurs et Remonteurs.

Nous interdisons aux ouvriers syndiqués d'entreprendre du travail pour M. Nicolet-Juillerat, 13 I, rue du 1er Mars, ils peuvent s'enquérir sur la nature du conflit chez le président, 29, rue Fritz Courvoisier. 15 Le Comité.

Spécialité de réparation de  
Machines à coudre  
Travail garanti soigné  
Prix très modérés  
Sur demande on se rend à domicile.  
Se recommande

Aug. EGLI

12 77, rue du Progrès, 77

## !! Attention !!

133 Magnifique choix de

## Régulateurs

solides et garantis sur facture (noyer, palissandre, bois noir), belle sonnerie, depuis 35 à 130 francs et plus.  
Horloges à poids et à ressorts, avec sonnerie, dep. 12 fr.

COUCOUS RÉVEILS

chez

L.-A. Sagne-Juillard

20b, Place d'Armes, 20b

**On demande** Un jeune garçon de 14 à 15 ans, pour faire les commissions dans un atelier. — S'adresser chez Mmes Lesqueux et Grandjean, rue des Terreaux, 6.

**On demande** une apprenti pour lui enseigner la partie de grandisseuse. — S'adresser à Mme. Chapuis, rue du Puits, 17

**On demande** une apprentie tailleur qui soit nourrie et logée chez ses parents. — S'adresser à Mlle Bartschi, rue du 1er Mars 4. 183

## AVIS

J'ai l'avantage d'annoncer à ma nombreuse clientèle et au public en général, que dès aujourd'hui je suis assorti au mieux en Chaussures fines et ordinaires pour la saison d'hiver. Grand choix de chaussures de luxe pour bal.

Je suis à même de fournir des marchandises de premier choix et aux prix les plus avantageux.

TRAVAIL SOIGNÉ SUR MESURE  
Raccommodages en tous genres. — Prompte exécution.

## G. Wernli

Rue de l'Hôpital

près de la Poste

A la suite de la découverte des nouvelles mines d'or, de leur prospérité et aussi pour ne pas se départir de la réalité du titre de la maison, on vend constamment au

## Phénomène du bon marché

6, Rue de la Balance, 6.

Assiettes porcelaine de Limoges, creuses et plates, 5 fr. la douzaine, choix immense, du meilleur goût, de tous les articles, tant en blanc qu'en décoré. Services de table, à thé et à dessert à des prix incomparables de bon marché, et tous les articles de ménage au plus grand complet et du plus beau choix. — Verres et Cristaux, Cafetières et Théières en fer blanc et métal anglais, Plateaux, Cuilliers, Fourchettes et Couteaux de table. **Couleuses, Caisse à cendre, Cages** à oiseaux et accessoires, Brosses à parquet, Tamis en tous genres, Moulins à café et à poivre, Marmites et articles en fer émaillé. Brosserie en tous genres, Porte-poches, Paniers à boucherie, Balances de ménage, **Réchauds Lang, Fourneaux à pétrole** nouveau système. Tous les ustensiles en fer battu, Fers à braises.

**Lampes** de table et à suspension. Lustres. Quinquets et lampes pour horlogers, Lampes pour cafés "Eclipse". Poterie commune et terre à cuire. Articles spéciaux pour hôtels et cafés.

Tout est vendu à des prix qu'apprécieront toutes les ménagères et l'honorable public auquel je me recommande.

Jules Dubois

6, Rue de la Balance, 6,

6, Rue de la Balance, 6.

## Cors, durillons, verrues

Guérison rapide, sûre et sans danger, par l'emploi du **Corricide Burnand**. Attestations à disposition. — Résultat absolument garanti.

PRIX: 1 fr. 25 le flacon.

S'expédie par poste.

Ne se vend qu'à la pharmacie Bourquin, Chaux-de-Fonds

## Die Buchdruckerei J. F. Schori

Chaux-de-Fonds

empfehlte sich einem geehrten Publikum zu Stadt und Land zur Anfertigung aller vorkommenden Druckerarbeiten, als:

**Werke, Brochüren, Jahresberichte, Kreis-schreiben, Statuten, Reglemente, Aktien, Obligationen und sonstige Werthschriften, Kalender, Zeitschriften, Diplome, Affichen, Prospekte, Wechsel-Formulare, Fahrpläne, Frachtbriefe, Rechnungen, Facturen, Briefköpfe, Memorandum, Reiseavis, Preiscourants, Schiesspläne, Mahnbrieft, Zahlungsaufforderungen, Paket-adressen, Quittungsformulare, Enveloppen, Menus, Ball- und Tanzkarten, Adresskarten, Einladungskarten, Visit- u. Gratulationskarten, Verlobungsanzeigen, Leidcirculare, Tabellen, Programme, Circulare, etc. etc.**

**On** offre à vendre une fournaise à pédale en bon état. S'adresser au bureau de la SENTINELLE. 145

**A vendre** de la belle maculature. S'adresser au bureau de la Sentinelle, rue du collège, 12

**Graveurs** On demande de suite ou dans la quinzaine un ou deux bons finisseurs pour l'or ayant l'habitude du travail léger. S'adresser à l'atelier Louis Brandt, Serre 59. 163

**On demande deux bons ouvriers graveurs.** S'adresser rue de l'Industrie 23, chez M. Richter. 33

**On demande à louer pour tout de suite une chambre meublée et bien située.**

S'adresser au bureau de la "Sentinelle", rue de l'Hôtel de ville.